Publie par la Cie. d'Imp. JOURNAL QUOTIDIEN 414 et 416, Rue Sussex

ABONNEMENT
LE CANADA
Journal Quotidien du Soir.
Un An en Ville ..... $ 4.00
Un An par la Poste .... $ 3.00

LE CANADA

OSCAR HOUDONELL, Directeur de la Redaction.

LA VALLEE DE L'OTTAWA
Edition Hebdomadaire du Journal
LE CANADA
ABONNEMENT
Un An en Ville ..... $ 2.00
Un An par la Poste .. 1.00

12eme. ANNEE No 128 OTTAWA, VENDREDI 26 JUIN 1891 LE NUMERO 2 CENTS

LA BASILIQUE
DE
MONTMARTRE

L'inauguration qui a eu lieu dernièrement, avec solennité de la basilique du Sacré Cœur sur la colline de Montmartre, et l'œuvre, à la fois religieuse et patriotique, viennent ajouter une splendeur et comme un couronnement à toutes les splendeurs de Paris.

Moins grandiose que Saint Pierre de Rome, moins vaste que la cathédrale de Cologne et le Dôme de Milan, mais bâtie dans une situation supérieure à toutes, avec la plus belle capitale du monde étendue à ses pieds, cette basilique sera l'une des merveilles de la grande ville et ne tardera pas à devenir le pèlerinage le plus rayonnant de l'univers.

Déjà, bien avant d'être terminée, elle a vu des flots de visiteurs accourir de tous les points du globe ; 650 évêques se sont agenouillés sur ses dalles ; 865,000 pèlerins étrangers ont gravi les pentes qui montent à son sanctuaire ; des millions de fidèles ont prié sous ses voûtes. Que sera-ce dans cinq ou six années, quand ses coupoles, ses dômes, son campanile achèveront de lui donner sa physionomie imposante, et que, revêtue de toute sa riche parure, elle étincellera comme un phare sur la colline où le christianisme a pris naissance parmi nous, dans le sang de ses premiers apôtres ?

La Révolution, qui mêla tant de fois le grotesque au terrible, avait débaptisé la colline historique, en l'appelant *Montmara...*, et en organisant, comme on sait, un culte au sacré cœur du hideux jacobin.

Napoléon, aux jours de sa gloire, alla visiter Montmartre, et contemplant du sommet l'admirable panorama qui se déroulait sous ses yeux, il donna l'ordre de préparer des plans pour y ériger un temple à la Paix.

Un demi-siècle plus tard, Napoléon III, voulant compléter la magnifique transformation de Paris par un monument grandiose, conçut l'idée d'un temple grec, d'une sorte de copie du Parthénon, sur le sommet de la butte.

Mais ce n'était ni à l'oncle ni au neveu qu'il était réservé de donner à Montmartre ce couronnement superbe. Une autre pensée, plus haute et plus noble, devait accomplir ce dessein, en y associant la patrie à la foi, et en lui imprimant, par le plus sincère et le plus persistant des plébiscites, un véritable caractère national.

C'est, en effet, un plébiscite de huit millions de souscripteurs volontaires qui a fourni depuis dix-huit ans les fonds nécessaires à l'œuvre ; et dans les 24 millions de francs déjà recueillis, ce sont les pièces blanches et les modestes offrandes qui ont fait le gros de la recette. Jamais démonstration plus populaire, plus démocratique ne s'est vue, et beaucoup même de ces dons sont restés anonymes, comme pour mieux attester la sincérité de la foi.

Un jour, dans les débuts hasardeux de l'entreprise, le cardinal Guibert vit entrer dans son cabinet une grande dame, portant un des noms les plus illustres de France.

—Eminence, lui dit-elle, votre souscription ne marche pas mal, mais la persévérance n'est pas une vertu française. On se lassera vite Combien vous faudrait-il pour conduire l'œuvre à son terme ?

—Oh ! madame, répondit le prélat, il nous faudra peut-être trente millions !

—Eh bien, je vous les donne, dit la noble visiteuse en se levant, mais je veux être seule à bâtir le temple auguste...

—Impossible, madame ! reprit vivement le cardinal. Gardez votre or ! Notre œuvre perdrait son caractère ; elle ne serait plus nationale !

Et le pontife avait raison. Le peuple a justifié sa confiance. Les dons ont afflué de tous les milieux sociaux, et, à côté des souscriptions ordinaires, on a eu les dons en nature les plus variés : bagues, bracelets, pendants d'oreilles, médailles, décorations, montres, épingles précieuses, diamants, broches, colliers, couverts d'argent, sacrifices multipliés du luxe, du bien être, de la coquetterie, de la vanité !

Voilà la source mystérieuse des 24 millions encaissés comme de ceux qui seront nécessaires encore à l'achèvement splendide de l'édifice.

***

Après l'argent, la première question à résoudre, pour les fondateurs avait été celle de l'emplacement à choisir.

Quelque-uns proposaient d'élever la basilique rue de Rivoli, sur les ruines encore fumantes du ministère des finances. D'autres désignaient le Trocadéro, en faisant valoir les facilités de l'accès. L'archevêque préféra Montmartre, le berceau de la foi dans notre pays, la montagne des martyrs, et aussi l'Aventin des émeutes populaires — « Cette colline sacrée, disait-il, doit être le piédestal d'un temple national ! » — Et quand le ministre de la guerre lui objecta qu'il songeait à la construction d'une forteresse sur le plateau : « Non, répondit le prélat votre forteresse serait inutile, car elle ne pourrait servir que contre les ennemis étrangers. Laissez-moi bâtir la mienne ; elle vaudra mieux que la vôtre ... »

On ne voulut pas se contenter d'une simple autorisation ministérielle. On voulut une loi, consacrant l'œuvre au nom de la nation tout entière. C'est M. Jules Simon, alors ministre des cultes, qui présenta le projet à l'Assemblée nationale, et c'est à son successeur, M Batbie, que les événements donnèrent le soin de le défendre. La discussion eut lieu le 25 juillet 1873, et la loi fut votée à une immense majorité, par 382 voix contre 138. « Sans le zèle trop ardent de quelques députés catholiques, dit le récit des fondateurs mêmes de la basilique, il y aurait eu presque unanimité.

Parmi les républicains modérés qui votèrent pour l'église du Sacré Cœur, on relève les noms de MM. Horace de Choiseul, Martel, Donormandie, Teisserenc de Bort, Gévelot, de Marcère, Philippoteaux, etc la question légale ainsi tranchée, le comité ouvrit un concours entre les architectes de la France et de l'étranger. Tous y répondirent avec élan, et 78 projets, remarquables à des titres divers, furent soumis à un jury où figuraient MM. Duc, Ballu, Garnier, Alphand, Labrouste, Lefuel, Vaudremer, Lenoir Guillaume, c'est-à-dire les compétences les plus reconnues, les maîtres mêmes de l'art. Plus de 20,000 personnes visitèrent l'exposition. — C'est le projet de M. Abadie, conçu dans le style byzantin, qui, fut couronné, en recueillant d'unanimes éloges

Quelques personnes auraient souhaité une église gothique, mais outre qu'elle aurait coûté 100 millions elle eût été d'un effet moins majestueux. Rien n'est plus décoratif que les dômes, et les coupoles de M Abadie, en rappelant celles de Saint-Marc de Venise et de Sainte-Sophie de Constantinople, apportant un embellissement nouveau à la couronne architecturale de Paris.

Sur les 78 concurrents, il ne s'est trouvé d'ailleurs que 6 projets de style gothique ; tous les autres avaient adopté la coupole byzantine, et cette quasi unanimité, en frappant le jury, a paru suffire à elle seule pour réfuter les objections élevées contre le plan Abadie. Comment en effet, 75 artistes éminents auraient-ils sans entente prealable, choisi le style, à coupoles, s'il n'eût été évident que c'était le genre le plus en harmonie avec l'œuvre et les lieux ?

La première pierre fut posée le 16 juin 1875, en présence de nombreux évêques, de plusieurs princes de la famille d'Orléans, de 150 députés et d'une multitude immense. Mais presque aussitôt surgirent des difficultés inattendues. Le terrain n'offrait pas la solidité nécessaire pour les fondations. Il fallut avant tout se livrer à un travail gigantesque, démolir la montagne de sable pour lui substituer une montagne de pierre, creuser 83 puits et remplacer 38,000 mètres cubes de terre mobile par 35,000 mètres cubes de maçonnerie, de manière à faire reposer tout l'édifice sur des piliers herculéens de 34 mètres de haut, reliés entre eux par d'énormes arcades; et tout cela dans les entrailles du sol, en ne laissant apparaître aux regards que la basilique imposante et tranquille sur indestructibles bases !

Pendant quinze ans, la butte Montmartre a été ainsi l'un des plus grands chantiers de Paris, sans compter les 500 ouvriers occupés sans relâche dans les carrières de Château-Landon à extraire et à tailler les pierres de l'édifice.

Tout est pierre dans le monument Il n'y est rentré ni bois d'aucune sorte, ni métal d'aucune espèce. La toiture elle-même est composée de dalles immenses et les conduites d'eau sont creusées dans la pierre la plus dure et la plus résistante que nous possédions ; de sorte que l'édifice semble bâti pour braver tous les siècles !

***

La basilique a 100 mètres de long et 50 de large. On ne pouvait la faire plus vaste, étant donnees les dimensions du plateau de la colline ; mais elle est encore assez grande pour contenir plus de 2,000 personnes, et il ne faut pas oublier qu'elle est destinée à être un sanctuaire de pèlerinage, et non une église de paroisse.

On sait que la butte sera ensuite ornée de gazons, de bassins et de feuillages qui en feront un des lieux de promenade les plus recherches de Paris.

Dès le début, un système très ingénieux a été imaginé par le Comité du monument pour provoquer le zèle et exciter les souscriptions. On a concédé à de pieux souscripteurs des pierres à 120 francs, d'autres à 300 francs avec leurs initiales peintes ou gravées, d'autres à 500 francs avec leurs écussons. On a concédé des colonnes de 1,000 à 5,000 francs, des piliers de 5 000 francs à 100,000 ; de sorte que les arcaux, les murailles, les vitraux porteront une variété considérable d'initiales et d'armoiries.

Il a été souscrit 17,656 pierres à 120 fr. et plus de 3,000 à 300 fr Il a été scellé 5,000 tubes en verre bouchés à l'émeri et contenant des prochemins.

En outre, des souscriptions collectives sont arrivées à créer des chapelles particulières : celles de l'Agriculture, de l'Armée, de la Marine, du Sacerdoce, de la Justice, des Arts, du Commerce, de l'Industrie, de la Medecine.

Il y a le Pilier de la Plume, de la Poésie, de la Musique, des Fiancés, des Veuves, etc. Il y en a un vraiment touchant, le Pilier du Fuseau construit avec le sou accumulé de jeunes fileuses des classes rurales. N'y a t il pas là comme un gracieux souvenir des femmes de France filant au quatorzième siècle pour payer la rançon de Duguesclin ?

Pie IX avait envoye 20.000 fr avec un splendide calice. Léon XIII a donné le magnifique ciborium tout enrichi de pierres précieuses qui lui avait été offert à son jubilé, et on a lu dans les journaux la description de la cloche fondue avec les cotisations de la Savoie, bourdon colossal du poids de 27,000 kilos, artistement orné d'inscriptions, de noms, d'armoiries, dont le battant en fer forgé du poids de 835 kilos, ne pourra être mis en mouvement que par la vapeur, et dont la voix majestueuse emplira les airs dans un rayon de 40 kilomètres autour de Paris!

Malgré la mort prématurée de l'architecte, son meilleur disciple, M. Rauline, artiste distingué lui-même, poursuit fidèlement l'exécution des plans du maître. Encore quatre ou cinq années d'efforts généreux, l'œuvre, élancée dans le ciel, rayonnera au dessus de Paris comme un Thabor.

On voit que la foi fait de grandes choses et qu'elle est toujours capable de transporter des montagnes.

XX.

Mme Duriflard est veuve et inconsolable, si ces deux mots peuvent s'accoupler.

Et M. Duriflard était pourtant d'une calvitie tellement complète que, chaque fois qu'on sert à la veuve un œuf à la coque, Mme Duriflard s'écrie :

—Il me semble que je vais manger la tête d'Ernest!

La question ouvriere
EN
FRANCE

Oui certes, il faut des institutions de prévoyance presque cœrcitives pour les ouvriers qui sont — nous ne leur disons pas assez — des enfants mineurs et des imprévoyants. Leurs salaires, parfois insuffisants pour leurs besoins quotidiens, ne leur permettent pas toujours plus l'épargne volontaire. Il semble donc naturel que leurs patrons ou, à leur défaut, l'Etat prennent en mains la tutelle de leurs intérêts futurs et les forcent à mettre quelques sous de côté pour leurs vieux jours.

En ce moment, la lutte entre les ouvriers et les patrons est trop aiguë pour que l'Etat impose à ces derniers un sacrifice énorme, tandis que les ouvriers demandent une diminution de travail ou une augmentation de salaire, souvent même les deux à la fois. Il a donc été nécessaire de couper en trois la poire d'angoisse et de la partager entre le patron, l'ouvrier et l'Etat.

La première question à se poser devant ce système est celle-ci ; le patron peut-il supporter le don de un sou par jour ? Pour une fabrique de cent ouvriers, c'est cinq francs par jour : multipliés pour une année par trois cents, c'est 4, 000 francs. Cela n'est rien si les affaires marchent ; mais si, au bout de dix ans de travail, le patron, tout liquidé, manque de 45,000 francs, il dira comme les directeurs de théâtre, à propos des pauvres et de leurs droits : « Le plus à plaindre, c'est moi ”

Donc, ne considérons pas le droit de un sou par jour et par ouvrier comme une quantité négligeable Je sais plusieurs opérations industrielles connues où l'on emploie 1,000 et 2,000 ouvriers, où la participation du patronat au fonds de retraites ouvrières s'élèvera par an à 18,000 et à 36,000 francs.

D'autres entreprises d'ailleurs ont eu depuis longtemps de la prévoyance pour leurs ouvriers et employés, et le gouvernement doit savoir que d'ores et déjà il y a près d'un million d'ouvriers et d'employés, soit en possession de pensions, soit participant à des caisses de retraites. Les chemins de fer, les omnibus, les grands magasins, les grandes usines, etc., ont donné ou suivi depuis longtemps cet exemple.

Or, cela a bien marché pour l'ouvrier qui se fixe, mais l'exécution est difficile pour l'ouvrier nomade. L'Etat centralisant rétablira le livret — ce symbole de l'esclavage — comme disent certains socialistes. Le livret deviendra le livre de l'actif de son propriétaire ; car ce sera peut-être le seul moyen de faire suivre par chacun son épargne grossissante et d'attacher les masses ouvrières à l'institution

Cela nous amène naturellement à envisager le rôle de l'Etat.

Il colligera les « un sou » du patron et les « un sou » de l'ouvrier dans une caisse particulière : *La Caisse générale des retraites ouvrières.* Mais avec les 15 francs annuels de l'ouvrier et les 15 francs annuels du patron— auquel il ajoutera ou n'ajoutera pas sa part cotisante de 20 francs, et, à mon avis, il ne doit pas l'ajouter — l'Etat devra faire des placements fructueux. Il n'y en a pas de plus solide à ses yeux que la rente, voilà du coup 30 francs par an et par cotisant qui rentrent dans la dette publique avec les versements fictifs de l'Etat.

L'Etat avait déjà remployé en rentes, l'argent des caisses d'épargne, celui de la caisse des dépôts, le voilà en possession de tout l'argent du prolétariat. Mettons 2 millions d'ouvriers cotisants : par jour, cela donne, avec la cotisation des patrons, 200,000 fr par jour, et si je ne me trompe, trente millions par an.

Cela fera donc trois milliards en un siècle qui auront été absorbés par la dette.

Mais nous ne bâtissons pas des romans, *La Caisse générale des retraites ouvrières*, sera surtout un instrument financier entre les mains de l'Etat.

Quant à l'ouvrier, il versera ou il ne versera pas. C'est son affaire.

Trente années d'attente, c'est bien long. Cela se tire difficilement au jour le jour, au milieu des vicissitudes de la vie. Mais un jour de grève, le travailleur, ayant versé à la caisse dix ans et propriétaire des versements correspondants de ses patrons et de l'Etat, c'est-à-dire sans production d'intérêts de 300 fr. viendra dire au percepteur : Mais cet argent est à moi rendez le moi, rendez le moi. Et il le dira en vingt autres circonstances, soit qu'il abandonne le travail manuel, soit qu'il quitte sa patrie.

Certes, l'argent versé par le patron ne lui appartient pas; non plus la part contributaire de l'Etat; mais il passera beaucoup d'eau sous les ponts avant que l'ouvrier comprenne courammant que le sou par jour n'est plus sa propriété individuelle du moment ou il est entré dans le patrimoine de la collectivité. Ceci explique pourquoi les syndicats ouvriers sont virtuellement inhabiles à gérer les fonds de retraite.

Un actionnaire d'une grande compagnie d'assurances sur la vie pourrait seul calculer ce que coûterait à l'Etat le service de pension de 300 fr pour lesquelles on aurait versé 1 500 fr., si les versements des abandonnants pouvaient leur être restitués sur leur requête, même motivée.

L'irrévocabilité, la longueur du contrat effrayera tout d'abord un grand nombre d'ouvriers.

C'est toute une éducation à refaire (par l'instruction primaire) et que les prophetes ouvriers du moment sont incapables de donner.

L'épargne et l'avenir assuré donnent à l'homme des qualités particulières qui concordent peu avec les mœurs agitées d'aujourd'hui.

M Constans est un jurisconsulte éminent, un homme politique très fin et très avisé Il sait comment se font les lois et je me figure que son projet n'est dans sa pensée qu'un cadre où chacun viendra mettre un peu du sien. Le projet est déposé, c'est déjà beaucoup : ce serait même trop s'il devait avorter. Mais il n'avortera pas, la Chambre tient à essuyer les larmes de Fourmies. Tout fois, que nos députés ne s'y trompent pas ; ils sont en présence d'une loi portant institution sociale et touchant à la propriété du travailleur ; leur œuvre ne doit donc pas être éphémère Il faut qu'elle soit calculée, mûrie, réfléchie.

On peut voter légèrement, au nom de la liberté du travail les syndicats ouvriers, sans se douter qu'on rétablit sous une autre forme les corporations et les jurandes abolies par la grande Révolution, toujours au nom de la liberté du travail. On les modifiera plus ou moins, ces syndicats, le jour où on s'apercevra que les exigences des ouvriers dépasseront les exigences des patrons. Lorsque, revenus à des idées moins excentriques, on conviendra que la vérité est dans une justice moyenne, on délivrera le patronat avec le même empressement que l'on met aujourd'hui à affranchir le salariat. Mais une loi sur les retraites ne se défait pas, on ne la change que pour l'améliorer, on ne fait pas impunement faillite au populaire. Un contrat ne se défait pas capricieusement, à la volonté d'une seule partie contractante.

Enfin ce projet de loi sur les retraites ouvrières suscites de nombreuses observations de détail, dont il faudra tenir compte

Les trois ans de service sous les drapeaux compteront-ils — quoiqu'il n'y ait pas de versements — dans la supputation des services ouvriers, car il faut bien préciser : la pension sera-t-elle le fruit de trente années de versements ou bien la récompense de trente années de travail ouvrier ?

La distinction n'est pas sans valeur.

Combien sur cent ouvriers de dix huit ans y a t il de sujets qui grimpent, s'élèvent, deviennent patrons et riches ? Deux des plus riches industriels de l'imprimerie ont été ouvriers ; à quel instant aurait dû cesser pour eux le droit de verser— et de quel droit les empêcherait on de verser plus tard, puisque l'on a accepté qu'ils versassent antérieurement ? Pour cinquante ouvriers sur cent, le travail manuel n'est qu'un corridor par lequel ils passent pour arriver à autre chose. Chacun joue dans la vie le rôle qui lui convient pour tirer le plus vite et le mieux possible son épingle.

Je ne prétends pas insinuer que la pension de retraite est plus faite en vue de l'ouvrier des grèves que du travailleur économe, laborieux, inventif, plus soucieux de la gloire de l'industrie nationale que des agitations politiques.

Je dis simplement que ce dernier ne demandera rien à l'Etat.

Mais l'autre, au contraire demande le plus qu'il peut à l'Etat, au patron, au capital, et il a raison puisque l'Etat lui accorde à peu près tout ce qu'il exige.

Voilà pourquoi l'institution sociale de la *Caisse générale des retraites ouvrières*, dont les patrons auraient dû prendre l'initiative il y a vingt ans, tombera—je dis *tombera* —entre les mains de l'Etat qui la gèrera sous sa propre surveillance, et la transformera en pompe aspirante des tous petits capitaux. Après avoir drainé les billets de cent francs de la Caisse d'épargne, il drainera les petits sous du travailleur.

UN POLITIQUE EN RETRAITE.

TAPIS-TAPISSERIE

Nous avons reçu aujourd'hui nos magnifiques assortiments de TAPIS, PURE TAPISSERIES, à

27, 31, 35, 39, 48, 52 cents.

Dessins Ravissants, Couleurs Superbes.

DUNDEE SQUARES

EN LARGEURS, 2x2, 2½x3, 3x3½, 4x5 à 93c., $1.22, $1.75, $2.75 chaque.

RIDEAUX

Nottingham, Point Irlandais, Tambour et Bruxelles, de 60c. à $20.00.

Departement Special de Portieres

A $1.72, $4.50, $5.75.

THOS. LIGGETT

66 et 68 rue Sparks, OTTAWA. 1884 rue Notre-Dame, MONTREAL.

ENTREPOT DE MEUBLES

MEUBLES ! MEUBLES !

Nouveaux et a Grand Marche.

AMEUBLEMENTS DE SALON, DE SALLE A MANGER, DE CHAMBRE A COUCHER DANS TOUS LES GENRES ET TOUS LES PRIX, CHEZ

Harris & Campbell.

CETTE ANCIENNE ET HONORABLE MAISON DE MEUBLES D'OTTAWA EST CONNUE PAR LE BON MARCHE DE SES PRIX ET PAR LA BONNE QUALITE DES ARTICLES QU'ELLE VEND.

Dix pour Cent de Reduction sur tout Achat Argent Comptant.

HARRIS AND CAMPBELL,

Coin des Rues O'Connor et Queen, pres de la Rue Sparks

GRANDE
REDUCTION
Sur toutes les
TAPISSERIES DOREES
PENDANT UN MOIS.
J. F BELANGER
159 Rue Bank
Téléphone No. 92.

Aux Constructeurs et Entrepreneurs

Nous manufacturons les toitures suivantes :
Toitures "Canada Plate" Toitures Métalliques, Toitures en Fer Galvanisé, Toitures en Cuivre.
Douglass & Haines
234 rue Wellington.
Agents des célèbres fournaises "Supérieur Jewel"

CHARBON.

Les Meilleures Qualités de
Charbon Bitumineux et Anthracite.
Bien Criblé et Tamisé.
O'Reilly & Heney
Bloc Russell, Rue Sparks.

JONC D'OR SOLIDE
35c. pour un Jonc valant $2.
Ce jonc est fabriqué d'une composition métallique recouverte de deux lourdes lames d'or solide de 18 carats. Il est garanti ; il gardera son lustre et sa beauté pendant des années. Une garantie "bona-fide," est envoyée avec chaque jonc, ainsi qu'un blanc, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jonc s'il ne vous donne pas satisfaction, et alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc se vend généralement $2.00, on ne peut le distinguer d'avec un de $100.00. Pour introduire nos montres et nos bijouteries, nous enverrons ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Spéciaux aux Agents, etc., sur réception de 35c. en timbres-poste. L'immense vente du jonc de cette qualité n'a jamais été faite auparavant. Envoyez vos commandes immédiat que possible, car bientôt il sera trop tard. (Envoyez un morceau du métal de la grosseur de votre doigt.) Adresse SEARS & CO., 185 Rue Yonge, Toronto, Ont.

HOTEL SAINT LOUIS
43-45 Rue YORK, OTTAWA.
Cet Hôtel situé au centre de la cité, a été repeint et amenagé tout en neuf.
ISRAEL MOREAU,
(Du Montreal House, rue Queen-Ouest.)
PROPRIETAIRE.

-MONTRES D'OR-
POUR
DAMES.

Nous offrons en vente pour le moment le plus Grand Assortiment de Montres en Or, ornées de Diamants pour Dames. Aussi quelques Bagues en Diamants, valant $20.00, données pour $11.00. Montres en Argent partir de $5.00 et plus. Montres en Or partir de $9.00 à $200.00. Argenterie et Pendules à des prix très bas, défiant toute concurrence.

BIJOUTIERS EN GROS ET EN DETAIL
98 RUE RIDEAU
A. & A. F. McMILLAN

Pour Les Brûlures Douleurs Blessures Catarrhes Contusions Enrouements Maux d'Yeux Hémorrhoïdes Hémorrhagies Inflammations
SERVEZ-VOUS DE
POND'S EXTRACT

Demandez le Pond's Extract. Ne le remplacez pas

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE